

Société de compensation  
en assurance médicaments  
du Québec



Quebec Drug  
Insurance Pooling  
Corporation

## **L'ASSURANCE MÉDICAMENTS AU QUÉBEC**

### ***Modalités 2016***

Entériné par le conseil d'administration de la Société de compensation en assurance médicaments du Québec le 16 octobre 2015

## Modalités 2016

En 2016, la *Société de compensation en assurance médicaments du Québec (Société)* recommande que les modalités de mise en commun soient ajustées pour refléter les tendances observées en fonction de l'évolution de l'ensemble des réclamations soumises à la mise en commun en tenant compte plus particulièrement de l'évolution du nombre de réclamations catastrophiques et de l'impact des traitements novateurs pour l'hépatite C.

Taille du groupe (nombre de certificats)	Seuil par certificat <b>2016</b>	Facteur annuel <i>Sans</i> personne à charge	Facteur annuel <i>Avec</i> personnes à charge
<b>Moins de 25</b>	8 000 \$	177,00 \$	488,00 \$
<b>De 25 à 49</b>	18 000 \$	101,00 \$	279,00 \$
<b>De 50 à 124</b>	32 500 \$	55,00 \$	150,00 \$
<b>De 125 à 249</b>	47 500 \$	36,00 \$	99,00 \$
<b>De 250 à 499</b>	67 500 \$	23,25 \$	64,00 \$
<b>De 500 à 999</b>	90 000 \$	16,50 \$	45,00 \$
<b>De 1 000 à 2 999</b>	115 000 \$	12,50 \$	34,25 \$
<b>3 000 et plus</b>	Libre marché	Libre marché	Libre marché

***Tous les régimes sont soumis aux conditions suivantes :***

- Les montants admissibles sont les montants payés et la formule de compensation utilisée est de 100% de ce montant qui excède le seuil.
- Les modalités de mise en commun considèrent un indice de perte cible de 90%.
- La mutualisation par certificat est maintenue.
- Les médicaments admissibles sont ceux couverts par le régime privé.

***Groupes de 3 000 certificats et plus :***

- Les groupes assurés et non assurés de 3 000 certificats et plus sont soumis au marché.